

Aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation

2018/2081(INI) - 15/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Vincent PEILLON (S&D, FR) sur l'aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation.

L'aide à l'éducation représentait 8,3 % de l'aide totale au développement en 2009. Or, cette part est tombée à 6,2 % en 2015. Pour l'Union et ses États membres, cette part est passée de 11 % à 7,6 % sur la même période. L'aide à l'éducation de base de l'Union et de ses États membres a baissé de 33,9 % entre 2009 et 2015, soit plus que l'aide à l'éducation en général (15,2 %).

Les députés ont suggéré de **mettre l'éducation au centre des politiques de développement** de l'Union européenne et de ses États membres non seulement parce que l'éducation est un droit fondamental mais aussi parce qu'elle est essentielle à la réalisation des autres objectifs de développement durable (ODD), au développement économique et à la réduction des inégalités, à l'égalité des genres, à l'autonomisation des filles et des femmes, à l'inclusion sociale des personnes handicapées, à la santé, à la démocratie et à l'état de droit et à la prévention des conflits.

L'Union et ses États membres sont appelés à consacrer **10 % de leur aide publique au développement à l'éducation d'ici à 2024, et 15 % en 2030**. Les députés demandent à cet égard la création de moyens de financements innovants qui ont un effet de levier et sont alignés sur les mécanismes et les initiatives de financement existants, afin de renforcer les systèmes d'éducation nationaux.

Répondre aux priorités: rappelant l'importance de la maîtrise des apprentissages de base, y compris des compétences numériques et de l'émancipation des groupes vulnérables pour endiguer la pauvreté, les députés ont affirmé que l'aide de l'Union en matière d'éducation devait d'abord répondre à deux priorités: **privilégier une éducation de base de qualité et inclusive et apporter un soutien renforcé aux pays les moins avancés (PMA)** lesquels devraient bénéficier d'au moins 40 % de l'aide à l'éducation de l'Union.

Le rapport insiste particulièrement sur la cible 4.1 des ODD, qui vise **un cycle d'enseignement primaire et secondaire d'une durée de 12 ans gratuit et de qualité** en tant que pilier essentiel du partenariat Afrique-UE. Il demande qu'une attention particulière soit portée à l'égalité entre les filles et les garçons, à l'éducation des enfants réfugiés ou déplacés, au soutien des pays touchés par les situations de fragilité et de conflit et à l'enseignement secondaire, technique et professionnel pour l'employabilité des jeunes et le développement durable.

Face au phénomène de «**fuite des cerveaux**», le rapport invite les États membres à explorer les bonnes pratiques et expériences telles que les échanges universitaires et professionnels. Les députés estiment que des **visas à entrées multiples** permettraient aux étudiants d'actualiser leurs connaissances et favoriseraient la mobilité circulaire. Ils invitent, parallèlement, à mettre en place des incitations ou des mesures encourageant les étudiants à travailler dans le secteur économique ou gouvernemental de leur pays d'origine après leur retour pendant une période minimale.

En vue de **relever les défis de l'exclusion numérique**, les députés préconisent l'ajout de l'alphabétisation numérique dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement dans les pays en développement. Ils insistent également sur le **lien entre éducation et santé** demandant la mise en place d'une approche globale et intégrée de l'éducation sexuelle à l'intention des filles et des garçons qui aborde les questions de santé telles que le VIH, la planification familiale et la grossesse.

Améliorer la qualité de l'aide: les députés estiment que **l'évaluation** des systèmes d'éducation, de la qualité de l'enseignement et des résultats de l'apprentissage sont un préalable à toute amélioration de l'efficacité de l'aide. Ils invitent la Commission et les États membres à financer la recherche, l'agrégation des données et des outils d'évaluation fiables, techniques, non discriminatoires et indépendants.

Le rapport insiste sur la nécessité :

- d'assurer une meilleure **coordination des bailleurs de fonds** au sein des groupes locaux pour l'éducation, afin d'éviter les doubles emplois;
- d'assurer la **capacité des responsables**, à tous les niveaux, de fournir des services pour tous et de mettre en place des institutions, des stratégies et des plans nationaux d'éducation équitables, accessibles et non discriminatoires assortis d'une réelle appropriation, et élaborés sur la base d'une consultation significative et d'une participation stratégique des acteurs clés;
- de privilégier **l'appui budgétaire sectoriel** lorsque c'est possible, avec des critères stricts, dont la bonne gouvernance, et des contrôles poussés, notamment pour éviter les cas de corruption.

Le rapport souligne que seul un tiers de l'aide en matière d'éducation transite par les organismes multilatéraux, contre les deux tiers dans le domaine de la santé. Il invite donc la Commission et les États membres à **augmenter leurs financements au Partenariat mondial pour l'éducation** et au fonds *Education cannot wait*.

Les députés estiment que le Partenariat mondial devrait être mis en mesure, dans son prochain plan stratégique pour l'après 2020, d'allonger sa période de programmation de 3 à 6 ans pour permettre un financement plus stable et prévisible, particulièrement nécessaire pour renforcer les systèmes éducatifs nationaux.